

Reunion ALK 25.04.2022

Présences: Anne-Sophie, Patrick, Christine, Martine, Georges, Anthony, Maddy, Sébastien, Carmen (Skype), Ferial (Skype)

Représentant de la SLKS excusé

1. Bienvenue

2. Approbation de l'ordre du jour: 2 points à rajouter (réunion pathologies lourdes et intervention de Gilles Hendel)

3. Approbation du rapport du 28.03.2022

- Actualiser les membres du CA sur le site: OK

- Réunion Martine, Christine, Leonel: nouveau système de "pré-mise en ligne" pour le site internet, nous permet de visualiser les modifications sur le site internet avant qu'elles soient visibles pour tout le monde.

- Congrès Prague: Carmen a écrit un mail pour demander si quelqu'un d'autre voudrait participer. Personne d'autre disponible donc elle y va seule.

- RDV ministère l'enseignement supérieur

- Télévie: centre de promesses

4. Relations autorités, CNS et autres

- Nouvelle présidente de la commission supérieure de certaines professions de santé: Patrick a échangé des mails avec elle et il s'engage pour une meilleure communication et un meilleur échange avec les professions libérales

- Réforme de la loi de 92

- Terme de "masseur"? Le conseil supérieur doit s'en charger pour en trouver une solution.

A propos de cela, intervention de Anne-Sophie Coppa pour le drainage lymphatique Renata França.

- Entrevue avec MESR (Patrick et Christine)

4 points retenus:

1er: la FHL a le droit de faire des différences selon les diplômes.

2ème: MESR applique déjà tous les moyens concernant les homologations, ils contrôlent surtout les demandes venant des étudiants d'Allemagne. Selon le ministère, il n'y a que l'installation d'un quota de kinésithérapeutes conventionnés qui pourrait baisser le nombre des kinésithérapeutes. La CNS renvoie la balle et dit que l'enseignement supérieur peut baisser le nombre de kinésithérapeutes qui sortent de la Lunex —> **CNS doit faire un courrier au MESR concernant cela. Il faut qu'on**

rappelle à la CNS de le faire!

3ème: L'organisation des examens pour les kinésithérapeutes souhaitant travailler au Luxembourg : Patrick faisait ces examens (avec Jean) sous des conditions pas super.
4ème: Accréditation Master pour la Lunex est accordée jusque 2024, après elle sera réévaluée.

- Patrick, Sébastien et Christine se sont vus concernant les pathologies lourdes. Ce qu'ils ont retenu:

Créer pour chaque pathologie lourde des limites.

Fréquence obligatoire sur les ordonnances pour les remboursements à 100%

Plus responsabiliser les médecins.

Bien communiquer avec les médecins et les kinés concernant les futurs changements de nomenclature

Changer "pathologies lourdes" en "affection longue durée"

"Amputations" à mettre dans la liste des affections de longue durée?

Prescriptions par les spécialistes, à renouveler après 2 ans?

5. Mails, Courrier, Facebook, sites internet

Anne-Sophie Coppa propose de s'occuper des réseaux sociaux:

Il s'agirait de faire des synthèses des Newsletters et de le publier sur les réseaux sociaux. Elle propose aussi de créer un compte Instagram et de le lier à Facebook.

Le but est de rendre plus visible ce qui se passe au sein du comité et dans le milieu de la kinésithérapie au Luxembourg et à l'étranger.

!!Réexpliquer au membres pour les mails et les newsletters et aussi leur expliquer comment utiliser notre site et l'espace membre!!

FAQ: Ferial peut lancer les FAQ sur le site.

6. Secrétariat ALK

RAS

7. WP

Carmen a envoyé un questionnaire pour une table ronde au General Meeting aux membres du CA.

A répondre pour le 15 mai. Chacun répond aux questions qui le concernent.

8. Formations continues et GIS

Discussion autour des formations proposées Christophe Broy.

9. Sponsors

RAS sauf le mail de M. Fux. et de son courtier concernant une extension d'assurance. Le problème est réglé maintenant.

10. Conseil supérieur - Commission pro - Commission d'examen

6 examens pour la kinésithérapie et 1 examen pour masseur.

Patrick, écrire un mail à Mme Mack concernant la commission Adhoc.

11. Divers

Projet Casanova contrat de travail:

Concernant M. Casanova: mentionner sur notre site que les membres de l'ALK auront un tarif avantageux pour le consulter.

Le contrat rédigé par M. Casanova est utilisable tel quel et gratuit pour nos membres.

Remarques d'Anne-Sophie Coppa :

- Problème de ZD3 et ZD10 dans le contrat? Remarqué par Anne-Sophie
- Reformuler l'article 8? Pour la concurrence "sous quelque forme que ce soit"

Anne-Sophie —> envoyer les remarques à Patrick pour qu'il puisse en parler à M. Casanova.

Télévie:

Remise du chèque dans le centre de promesse à Mertzig le 4 mai à 18h30.

Aide à l'ukraine:

C'est en train de se faire. Ils vont nous faire un budget prévisionnel.

L'intervention de Gilles Hendel sera discutée à la prochaine réunion.

Pour le comité,
Georges Freichel